

## Structure de détention d'actifs : groupe corporatif

### Le service

Mallette conseille sa clientèle corporative en matière de détention d'actifs. Ses professionnels vous assistent dans la mise en place de la structure optimale de détention d'actifs en se basant sur une analyse de votre structure opérationnelle ainsi que de votre situation spécifique. Une telle démarche couvre notamment les éléments suivants :

- La détention d'actifs à l'intérieur d'un groupe de sociétés
- Les risques financiers et légaux inhérents aux opérations courantes et l'opportunité de mettre en place une fiducie de protection d'actifs et/ou de fractionnement
- L'acquisition et la détention par la société de certains actifs au profit d'un actionnaire dirigeant : bien à usage personnel, véhicule à moteur, immeuble ou régime d'assurance-vie
- La réduction des impôts payables pour le groupe corporatif
- La disponibilité de l'exonération du gain en capital de 800 000 \$ indexée lors de la cession d'actions admissibles de petites entreprises
- Les implications commerciales, financières et fiscales ainsi que les perspectives de planification dans le cadre de diverses transactions

### La clientèle cible

Les petites et moyennes entreprises incorporées ou non ainsi que les sociétés de gestion.

### Les avantages pour le client

L'analyse de la constitution du patrimoine et la mise en place d'une structure optimale de détention d'actifs permettent :

- D'isoler une partie du patrimoine à l'abri des risques d'affaires
- D'assurer la continuité des entreprises
- De réduire les impôts payables par l'ensemble du groupe corporatif
- De miser sur des stratégies qui réduisent les implications fiscales

Les interventions effectuées par les professionnels en fiscalité de Mallette se caractérisent par des conseils judicieux tant à l'égard des planifications fiscales permettant de réduire les impôts que de la gestion efficace des risques d'affaires. Faites confiance à l'expertise de l'équipe Mallette.